



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers à la séance : 13
Nombre de Conseillers excusés : 12
Convocation du 11 juin 2015

PRÉSENTS : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Jean ROBIN, Patrick ABAT, Annelise BESSENS, Jean-Marie BRIANE, Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC, Muriel ROBIDOU, Françoise RODE, Jean-François ROUSSEL et Corinne SALLIER.

ABSENTES EXCUSÉS : Mmes Claude GAUVAIN et Yolande TEULIERE.

Madame Muriel ROBIDOU est nommée secrétaire.

Adoption du Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 mai 2015

DELIBERATION 2015/28 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE / TRAVAUX D'INTERCONNEXION ENTRE LA COMMUNE DE PEXIORA ET LE RESERVOIR D'EAU INTERCOMMUNAL AU LIEU DIT ST ANDRE DE LASBORDES – Choix des entreprises

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant la réalisation :

- Travaux d'interconnexion entre la commune de PEXIORA et le réservoir d'eau intercommunal au lieu-dit St André de LASBORDES
- Démolition du château d'eau existant.

1) Concernant les Travaux d'interconnexion entre la commune de PEXIORA et le réservoir d'eau intercommunal au lieu-dit St André de LASBORDES, 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Maillet TP, Aude TP, Sade Travaux, Groupement David / Echo TP / BARBIS TP et Chauvet

2) Concernant la démolition du château d'eau existant : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Gils et Aude TP

M. le Maire conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 18 juin 2015 à 15h00 propose de retenir les entreprises DAVID/ECHOTP/BARBISTP pour les travaux d'interconnexion et AUDE TP pour la démolition du château d'eau existant.

Il prie le Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré accepte les offres des entreprises DAVID/ECHOTP/BARBISTP pour un montant de 313 633,00€ HT et AUDE TP pour un montant de 38 750.00€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

DELIBERATION 2015/29 : DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Par lettre en date du 2 juin 2015, Mme le juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Rodez nous transmet l'instruction N°.1/14/3 concernant la procédure correctionnelle de M. BOURILHON Robert, mis en examen pour vols par effraction dans un local d'habitation ou un lieu d'entrepôt en nouvelle récidive.

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que pour se constituer partie civile dans l'affaire susvisée, il convient de transmettre la délégation du conseil municipal par laquelle Monsieur le Maire est chargé de défendre les intérêts de la Commune dans cette instance ainsi que celles qui pourraient en découler.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à défendre la Commune relative à l'instruction N°.1/14/3 concernant la procédure correctionnelle de M. BOURILHON Robert, mis en examen pour vols par effraction, autorise Monsieur le Maire à exercer toute voie de recours qui lui semblera opportune pour préserver les intérêts de la Commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **POINT N°3:** Questions diverses